



## Une prise d'otage qui doit cesser

Depuis plusieurs mois, nous vivons une augmentation du temps supplémentaire. Le temps supplémentaire, qu'il soit fait de façon volontaire ou non, fait partie du quotidien. Quand on y ajoute l'utilisation régulière des plans alternatifs et du travail à « moins un », c'est l'épuisement de plusieurs équipes soignantes et la sécurité des patients qui deviennent préoccupants.

Plusieurs représentations ont été faites au printemps dernier et certaines situations ont été réglées au compte-gouttes. Nous dénonçons le fait que l'Employeur utilise la menace de représailles pour nous forcer à demeurer en poste, allant même jusqu'à nous accuser d'être la cause de bris de service alors que la plupart des absences sont connues depuis longtemps...

Le 19 septembre dernier à l'hôpital Pierre-le-Gardeur, une rencontre avait lieu avec le PDG où plus de 300 personnes sont venues lui raconter la détresse des professionnelles en soins. Déjà quatre mois plus tard et aucune lumière au bout du tunnel qui nous donne un peu d'espoir.

Depuis la dernière assemblée du 23 janvier 2019, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le PDG et la DRH dénonçant l'urgence d'agir et de trouver des solutions pour enrailler le TSO. Surveillez l'annonce de la prochaine assemblée qui aura lieu dans la semaine du 10 février 2019.

**TSO TOLÉRANCE ZÉRO !!!**  
**« Un TSO, c'est un TSO de trop... »**

**VOTRE APPUI ET VOTRE SUPPORT SONT DONC PLUS QU'ESSENTIEL !!!**

- Soyez visibles : portez fièrement votre chandail noir, vos pantalons moustachés et cessez de porter vos uniformes.

## On a notre Quota

**À bout de souffle. À bout de nerfs.**

**Les professionnelles en soins brisent le silence. Nous vous invitons à raconter vos histoires d'horreur et de nous les retourner au local syndical.**



Pour de l'information concernant le Fonds de solidarité F.T.Q. ou pour débiter une retenue sur le salaire, communiquez avec : Audrey Bélanger, via courrier à l'adresse suivante : [abelanger20215@votreri.com](mailto:abelanger20215@votreri.com)



Tournées des établissements à venir!

- 6 février 2019, CHPLG
- 7 février 2019, CHDL
- 13 février 2019, CHDL
- 21 février 2019, CHPLG
- 28 février 2019, CHDL

## Quoi faire si on vous pointe pour un TSO?

Vous signifiez que vous ne voulez pas rester en TSO

- Votre chef de service insiste, vous lui expliquez les raisons qui justifient votre décision :
  - Vous ne vous sentez pas apte physiquement et mentalement à continuer;
  - Vous avez des responsabilités familiales;
  - Malaises psychologiques;
  - Vous vous référez à votre code de déontologie qui mentionne qu'une professionnelle est la seule personne qui peut juger si elle est apte ou non à effectuer ses tâches;
- Votre chef de service insiste encore et refuse; il vous parle de possibles représailles;
- Vous donnez un préavis raisonnable de 2 heures à l'Employeur pour qu'il trouve une solution. Le préavis ne s'applique pas si le TSO est connu depuis plus de 24 heures;
- À l'expiration du préavis, si aucune relève n'est trouvée, vous lui donnez un autre préavis de 2 heures et lui indiquez qu'après celui-ci, vous quitterez les lieux;
- Aucune relève n'est trouvée, le chef de service insiste et vous parle encore des conséquences possibles de votre départ;

Sous la pression vous cédez !

Voici ce qu'il faut faire :

1. Faire une photocopie de l'horaire et trouver la raison de l'absence qui a causé le TSO;
2. Durant le quart de travail obligatoire, continuez à appeler le chef de service ou le coordonnateur pour qu'il poursuive les recherches même si le quart de travail est débuté;
3. Se procurer le formulaire de dénonciation du syndicat sur les unités, au bureau syndical ou sur le site internet de la FIQ-SIL;
4. Aviser le syndicat pour dénoncer le TSO.

Sous la pression, vous décidez de quitter!

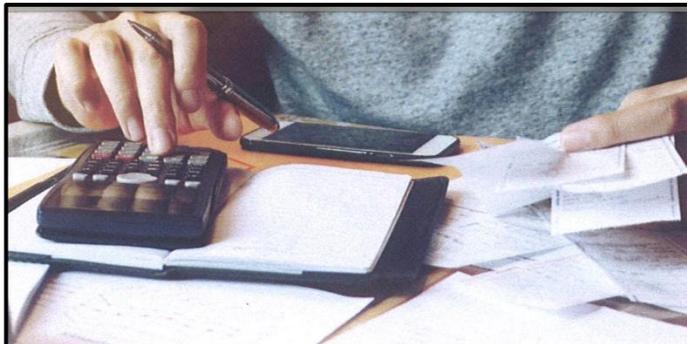
Voici ce qu'il faut faire :

1. Aviser le coordonnateur en soins infirmiers de votre départ et lui remettre un rapport écrit de la situation devant témoin.
2. Par contre, avant votre départ vous devez :
  - vous assurer de la continuité et du suivi des patients avant de quitter le travail.
  - vous assurer qu'en cas de plainte, vous serez en mesure de démontrer que vous n'étiez pas apte à exercer votre travail ou que vous aviez des obligations familiales et que vous avez pris les moyens raisonnables à votre disposition pour assumer autrement ces obligations.
3. Aviser le syndicat de votre décision et du contexte de la situation le plus tôt possible.

INACCEPTABLE



Il est clair que la situation pourrait être différente si vous êtes seule dans votre installation et c'est pourquoi chaque cas est différent. La plupart du temps, en centre hospitalier, votre départ ne mettra pas la vie des patients en danger.



### Diminution de revenu, ajustement du budget, utilisation de l'épargne...

Subissez-vous des impacts financiers du fait de votre implication?

Bénéficiez-vous de tous les crédits d'impôt auxquels vous avez droit?

Renseignez-vous auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

Adressez-vous à l'ACEF Lanaudière pour les questions de finances personnelles et d'endettement.

### Services de maintien à domicile, répit, coût d'hébergement, popote roulante...

Le milieu de vie convient-il toujours aux besoins de la personne aidée?

Bénéficie-t-elle de tous les programmes d'aide financière auxquels elle a droit?

Renseignez-vous au CLSC.

### Mandat de protection, procuration, volontés de fin de vie, testament...

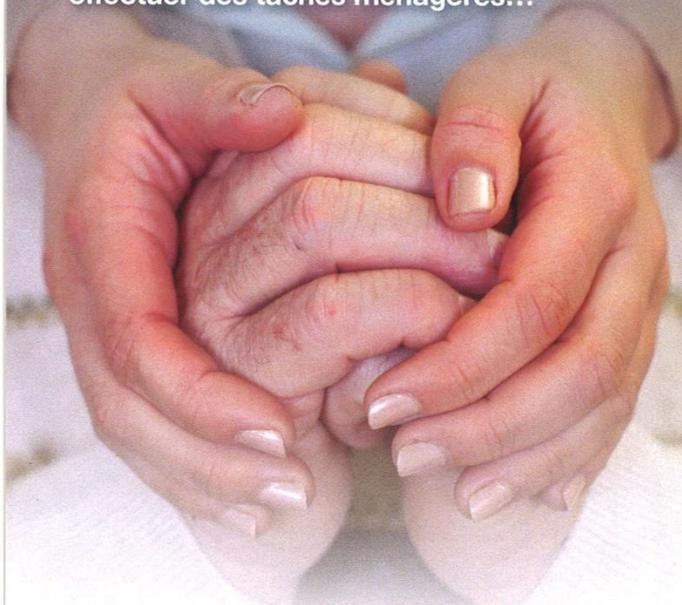
Possédez-vous tous les documents légaux souhaitables pour agir plus facilement dans l'intérêt de tous?

Utilisez les modèles gratuits sur les sites internet de Justice Québec et du Curateur public.

Renseignez-vous auprès d'un notaire ou d'un avocat.



Offrir des transports, accompagner aux rendez-vous médicaux, faire des commissions, donner des soins, être présent au quotidien, gérer des factures, effectuer des tâches ménagères...



### Comme PROCHE AIDANT, vous vous dévouez à une personne chère, sans rémunération?

Pour mieux aider, informez-vous sur des sujets tels que :

- les aspects financiers et fiscaux
- l'hébergement
- les documents légaux.

Obtenez quelques pistes de réflexion et d'action en consultant le verso.

Contactez des ressources comme l'ACEF ou L'APPUI pour en savoir davantage.



Lanaudière

INFO-AIDANT  
1 855 852-7784

# Une voix forte en santé.





# Ratios et pratique professionnelle

## Outil I : Journal de bord

Cet outil permet **de documenter la capacité des infirmières et des infirmières auxiliaires à accomplir toutes les tâches reliées à leur champ de pratique** en fonction du ratio établi sur leur unité. Le but des ratios sécuritaires est de permettre, entre autres, l'exécution des activités professionnelles en fonction des besoins des patients(tes). Le contenu des journaux de bord servira à analyser l'impact des ratios, négociés préalablement, dans le but d'améliorer les conditions de travail.

Trop de tâches sont laissées pour compte par les professionnelles en soins par manque de temps ou surcharge de travail. Celle-ci est le principal facteur expliquant que certains soins soient omis, réalisés partiellement ou sans conformité avec les standards professionnels. **Il faut être en nombre suffisant pour pouvoir dispenser tous les soins requis, comme les professionnelles en soins ont à cœur de le faire** et ce, tout en respectant leur jugement professionnel.

Les conditions de travail des infirmières et des infirmières auxiliaires ont besoin d'être améliorées, notamment quant à la surcharge de travail. Compléter l'outil I, le journal de bord, est un moyen de contribuer au projet ratio et à ce qu'il ait un maximum d'impact.

**Prenez le temps de compléter l'outil I de façon assidue et rigoureuse ! Parce que :**

- une information la plus complète possible, provenant directement des infirmières et des infirmières auxiliaires, donnera une force supplémentaire au projet ratio et à la phase d'analyse qui suivra;
- les ajustements et les améliorations à apporter seront encore plus pertinents, par votre participation active;
- vous avez un grand rôle à jouer !

**Le projet ratio vise à assurer un nombre suffisant de professionnelles en soins sur l'unité de soins pour qu'elles puissent accomplir toutes les tâches reliées à leur champ de pratique.**

### BUREAUX SYNDICAUX FIQ-SIL

Site web : [www.fiqsil.com](http://www.fiqsil.com)

**Je parle santé,  
J'agis aussi!**

#### Section Nord - CHDL

1000, boulevard Sainte-Anne  
Bureau 5E-20  
Saint-Charles-Borromée, QC  
J6E 6J2  
Tél. : 450-759-8222, poste 2049  
ou sans frais : 1-866-752-1406  
Fax : 450-752-8335  
Courriel : [infnord@fiqsil.com](mailto:infnord@fiqsil.com)

#### Section Sud - CHPLG

911, Montée des Pionniers  
Bureau B0-120  
Terrebonne, QC  
J6V 2H2  
Tél. : 450-654-7525, poste 20113  
Fax : 450-585-2797  
Courriel : [infosud@fiqsil.com](mailto:infosud@fiqsil.com)